



Conseil Economique et Social

Distr.
GENERALE

CES/AC.71/1999/23 (SUM)
19 novembre 1998

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFERENCE DES STATISTICIENS EUROPEENS

Réunion sur la gestion de la technologie de l'information statistique
(Genève, Suisse, 15-17 février 1999)

Point iv) : Recensements de l'an 2000: techniques et méthodes

PRINCIPES RÉGISSANT LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2001

Rapport envoyé par Statistique République Tchèque

RÉSUMÉ

1. Aux termes de la loi sur le service statistique d'État de la République tchèque, les recensements de la population doivent être réalisés conformément à une loi spéciale relative au recensement. Le projet de loi concernant le recensement de 2001 a été préparé par le Bureau de statistique de la République tchèque. Il indique le champ d'application et la date du recensement, son programme, les tâches du Bureau de statistique, des administrations locales et des autres organes de l'État, l'obligation des personnes et des entreprises de fournir des données, le respect de la confidentialité des données, les conditions et méthodes d'utilisation et de classement des données, ainsi que les sanctions prévues en cas de violation de la loi relative au recensement.

2. La réalisation du recensement sera régie par les principes de base suivants:

- Les questionnaires seront remplis par les personnes à recenser

¹ Établi par Ebo Petrikovits et Dusan Loutocky.

(autorecensement);

- Les questionnaires seront établis à l'aide d'un formulaire permettant la saisie électronique des données par lecture optique et la diffusion indépendante des éléments;
- Les données seront introduites par lecture optique et après numérisation;
- Les vérifications, corrections et autocorrections logiques des données introduites seront assurées par le service spécialisé du Bureau de statistique;
- Les données contrôlées seront stockées dans la base de données centrale du recensement sous le code RDBMS;
- Les données du recensement seront fournies sous les formes suivantes :
i) tableaux types imprimés; ii) diffusion électronique sur l'Internet et par CD-ROM; iii) production de résultats spéciaux dans les années à venir au moyen de la banque de données du recensement;
- Toutes les opérations technologiques seront assurées par le Bureau de statistique, sauf la lecture optique et la numérisation des données d'entrée, qui seront assurées par une entreprise spécialisée;
- Conformément à la loi sur le service statistique d'État et à la Directive 95/46/CE de l'Union européenne, les données individuelles seront toutes strictement protégées au cours du traitement des données du recensement.

3. L'organe responsable au premier chef de la **gestion de l'organisation du recensement** sera la Commission centrale du recensement de la population. Elle aura pour tâche principale de coordonner les activités de l'administration publique et des services autonomes participant à la préparation et à la réalisation du recensement. Le **Bureau de statistique** à savoir la Division des recensements de la population, **est le principal organe exécutif** C'est à lui qu'il incombe de fixer en détail les tâches méthodologiques, techniques et d'organisation à accomplir. Les opérations seront menées par le service central des recensements à Prague et par un réseau de quelque 90 centres régionaux. Ceux-ci sont chargés de choisir, engager et former les recenseurs et le personnel d'encadrement. Les recenseurs et interrogateurs locaux des circonscriptions de dénombrement sont les agents subalternes; ils devraient être au nombre d'environ 50 000.

4. Au **Bureau de statistique, la préparation et la réalisation du recensement** seront menées par des équipes spéciales. Un comité de direction a été constitué; il comprend les chefs des services participant au projet, ainsi que des représentants de la Division du recensement de la population, des services informatiques, des unités de traitement et des services statistiques régionaux. Il a pour tâche principale de coordonner les activités des équipes et de trancher les questions de principe. Pour l'exécution des tâches concrètes, le comité de direction constitue des équipes de spécialistes provenant de différents services du Bureau.

5. Le logiciel "Projektman" (créé au sein du Bureau de statistique) servira à documenter les caractéristiques techniques du recensement. La documentation sera stockée dans la base de données et sera accessible électroniquement. Elle servira à

coordonner toutes les activités liées à la préparation du recensement de la population.
